

Réunion du 20 mai 2022

Préambule : mandat et rôle des représentants de proximité.

Les RP sont multi statuts (employés, agents de maîtrise et cadres).

L'accord d'entreprise prévoit leurs missions :

« Les représentants de proximité sont des relais entre le CSEE et les salariés du périmètre auquel ils sont attachés. Ils sont également l'interlocuteur privilégié du représentant local de la direction.

A ce titre, ils présentent au représentant du l'employeur du périmètre :

Les réclamations individuelles et/ ou collectives relatives à l'application du code du travail et des conventions et accords collectifs applicables dans l'entreprise au cours d'une réunion qui se tient tous les 2 mois

Les remontées de situation dangereuse ou pouvant le devenir, tout évènement ayant des conséquences sur l'organisation et le bon fonctionnement des sites et tout évènement pour lequel ils jugent nécessaire d'en informer la direction

Et contribuent à la promotion de la santé, de la sécurité et des conditions de travail, en participant à la recherche de solutions avec les membres des CSSCT sur leur périmètre d'intervention ».

QUESTIONS REPRESENTANTS DE PROXIMITE CFDT ELIOR ENTREPRISES

Question CFDT n° 1 : Le mercredi 4 mai, la direction du groupe ELIOR publiait sur la messagerie interne les « résultats de l'enquête d'opinion interne 2021 du groupe ELIOR » ; ces résultats sont ceux du GROUPE . Qui a analysé ces résultats ? pouvons nous avoir le détail de « ELIOR ENTREPRISE » ?

Les résultats ont été analysés par un prestataire choisi par le Groupe. Le détail des réponses concernant Elior entreprises sera présenté au CSE Central.

Question CFDT n° 2 : L'inflation est à plus de 5% sur une année. Vous allez forcément répercuter ces augmentations lors des révisions de prix. Que se passera t'il si un client refuse cette revalorisation ? allez-vous renégocier certains contrats en perte ?

Nous sommes effectivement en train de renégocier certains contrats en perte, depuis le début de l'année, en analysant chaque situation au regard de ses caractéristiques propres.

Les clients ont bien conscience de la situation et sont globalement à l'écoute de nos demandes. La demande de renégociation peut également passer par des propositions de modification de l'offre afin de diminuer l'impact social sur leurs convives d'une augmentation de prix, sans pour autant diminuer la qualité de la prestation.

Question CFDT n° 3 : Ces prix en hausse de la matière première depuis quelques mois ne correspondent plus du tout aux budgets de l'exercice 2021/2022. Ceux-ci ne pourront être tenus. Allez-vous en tenir compte lors de l'attribution des primes de gestion ?

Le budget réajusté en forecast reste la cale pour les variables de l'encadrement. Les arbitrages restent à la marge.

Question CFDT n° 4 : Le 12 avril Frederic Galliath a envoyé a tous les RU le lancement d'un menu unique sur tous les restaurants. Vu les pénuries actuelles et les difficultés d'approvisionnement, les achats et les fournisseurs seront-ils prêts a fournir tous les sites ?

Le menu est fait sur les connaissances des disponibilités matière. Il est travaillé avec le marketing, le pôle performance et les achats.

Un dispositif très complet de veille du marché est en place depuis plusieurs semaines, les réservations de stock (d'où les précommandes) se font quand cela est possible, et les échanges quotidiens avec les opérations nous permettent afin de minimiser les ruptures et de pouvoir anticiper les manques conjoncturels de certaines denrées.

Question CFDT n° 5 : Pouvons-nous avoir une liste à jours des restaurants ? (Sites fermés provisoirement, changements de RU)

Document remis en séance.

Question CFDT n° 6 : Quelle est la différence entre un départ à la retraite et une mise à la retraite ?

Dans le cas d'un départ volontaire à la retraite, c'est le salarié qui prend l'initiative de la cessation de son contrat de travail, tandis que la mise à la retraite intervient à l'initiative de l'employeur. Le salarié doit avoir atteint l'âge de 70 ans.

Question CFDT n° 7 : Combien de RS sont véhiculés sur votre DR et combien ont une voiture de fonction ?

Tous les RS sont véhiculés et ont une voiture de fonction.

Question CFDT n° 8 : A date quelle est l'activité sur votre DR ? (CA, Fréquentation)

Le mois de mai sur les 15 premiers jours confirme la reprise observée au mois de mars, tandis que le mois d'avril impacté pour certains sites par le Ramadan et par l'effet du férié du lundi 18 était plutôt en-dessous : nous avons ainsi connu une perte en avril vs mars de 8.7% d'activité (cvts/jr). Cette reprise d'activité ne rejoint pas encore complètement celle d'octobre puisque nous avons un déficit sur périmètre comparable de 7.2%

Question CFDT n° 9 : Combien de plans de prévention réalisés sur le mois d'avril (nom des sites) ? Ou sont prévus les prochains plans de prévention sur votre DR ?

SOPROREAL	CDPF 045582	Fait le 21/04/2022
EDF CAP AMPERE	CDPF 043682	Fait le 13/04/2022

Les prochains plans de prévention :

GRIFFINE	CDPF 003445	MAI 2022
LP PARIS 20	CDPF 042195	MAI 2022
LP PARIS 18	CDPF 043474	MAI 2022
SAFRAN REOSC	CDPF 047798	MAI 2022
TEREOS	CDPF 060308	JUIN 2022
POLE EMPLOI	CDPF 062173	JUIN 2022

Question CFDT n° 10 : Combien de départs sur votre DR : retraite, démissions, licenciements fautes graves ?

Données du mois d'Avril :
Nombre de départs en retraite : Aucun
Nombre de démissions : 2
Nombre de licenciements pour faute grave : Aucun

Question CFDT n° 12 : Combien de salariés en détachement sur les autres filiales du groupe ELIOR ?

Trois salariés en détachement sur les autres filiales du groupe.

Question CFDT n° 13 : Combien de salariés en APLD depuis début avril en ETP ?

*2 147 heures d'APLD ont été pointées sur la DR IDF Nord au titre du mois d'avril (132 salariés ayant été pointés au moins une fois en APLD).
2 147 / 151.67 = 14,15 ETP.*

Question CFDT n° 14 : Combien de salariés en vacataire ? en intérim ?

*Données du mois d'Avril :
Nombre de vacataires : 100
Nombre d'intérimaires : 161*

Question CFDT n° 15 : Combien de salariés ont fait une formation, ne serait-ce qu'une journée au lieu d'être mis en APLD ? quels étaient les thèmes ?

*Les formations proposées sont les suivantes :
La chasse aux risques : Hygiène alimentaire et Sécurité au travail
Les meilleures pratiques culinaires*

État des inscriptions B&I entre le 18 mars et fin juin :

Formation	Lieu	Mois	Date début	Date fin	Nb Jours	Commentaires
00001545. La chasse aux risques : Hygiène alimentaire et Sécurité au travail	PARIS EGEE	MARS	18/03/2022	18/03/2022	1.0	5 inscrits : 1 présent, 4 absents
00001545. La chasse aux risques : Hygiène alimentaire et Sécurité au travail	PARIS EGEE	MARS	25/03/2022	25/03/2022	1.0	23/03. Annulée faute d'inscrits
00001545. La chasse aux risques : Hygiène alimentaire et Sécurité au travail	PARIS EGEE	AVRIL	08/04/2022	08/04/2022	1.0	Aucun inscrit
00000170. Les meilleures pratiques culinaires	STAINS	AVRIL	12/04/2022	13/04/2022	2.0	04/04. Annulée faute d'inscrits
00001545. La chasse aux risques : Hygiène alimentaire et Sécurité au travail	PARIS EGEE	AVRIL	22/04/2022	22/04/2022	1.0	4 inscrits
00001545. La chasse aux risques : Hygiène alimentaire et Sécurité au travail	PARIS EGEE	JUIN	03/06/2022	03/06/2022	1.0	Aucun inscrit
00001545. La chasse aux risques : Hygiène alimentaire et Sécurité au travail	PARIS EGEE	JUIN	10/06/2022	10/06/2022	1.0	Aucun inscrit
00000170. Les meilleures pratiques culinaires	STAINS	JUIN	23/06/2022	24/06/2022	2.0	2 inscrits
00001545. La chasse aux risques : Hygiène alimentaire et Sécurité au travail	PARIS EGEE	JUIN	24/06/2022	24/06/2022	1.0	Aucun inscrit

Question CFDT n° 16 : Y a-t-il des RS en APLD ?

Nous n'avons pas de RS pointés en APLD.

Question CFDT n° 17 : Pourquoi Sur le site ELIOR les offres d'emploi pour les RU ne mentionnent pas les salaires ?

C'est une décision du Groupe de ne pas communiquer le montant de la rémunération sur les offres d'emploi sauf si une demande spécifique est faite auprès de la personne en charge du recrutement.

Question CFDT n° 18 : Envisagez-vous d'installer des Food trucks pour 2022, et sur quels sites ?
Ou sont les Food trucks existants ?

Food trucks existants : Thales Cristal, Sagemcom.

*Ouverture de foods truck :
au mois de juin/juillet sur Sanofi Val de Bièvre 3 jours par semaine
au mois d'août sur Sanofi Vitry
En étude sur Airbus Elancourt*

Question CFDT n° 19 : Le site de « Sanofi croix de Berny » va fermer en septembre. Avez-vous commencé à prévoir les reclassements ? Même question pour « la Boétie » en novembre. Le personnel sera-t-il gardé par ELIOR ?

*Nous vous confirmons que tout le personnel sera conservé dans les effectifs Elior Entreprises.
Nous étudions au mieux les reclassements.*

Question CFDT n° 20 : ACMS : Les visites de reprises doivent-elles être faites le jour de la reprise ? Après le jour de la reprise ? Avant la reprise ? Les visites de reprises ne sont pas toujours à jour.

La visite médicale de reprise doit avoir lieu dans les 8 jours calendaires à compter de la reprise du travail du collaborateur.

Question CFDT n° 21 : Les délais d'ELIS pour avoir sa tenue sur un nouveau site d'affectation est de 3 semaines minimum ; le salarié peut-il obtenir la prime de blanchissage (même au prorata temporis) en attendant de réceptionner sa nouvelle tenue ?

*La prime de blanchissage peut être versée au prorata temporis jusqu'à l'octroi de la mise à disposition de la tenue de travail si le salarié utilise une de ses tenues personnelles. Les prestataires sont régulièrement relancés.
(Rappel montant prime : 21,75€ par mois pour tous statuts)*

Question CFDT n° 22 : Quel est le nombre d'apprentis et stagiaires sur votre DR ? Qui fait leurs pointages ?
Qui leur fournit leur tenue ? blanchissage ?

A date :

- *7 Apprentis*
- *2 Stagiaires longue durée*

Les pointages sont effectués par les Responsables d'Unité.

Les sites fournissent à chaque apprenant leur dotation de linge dès leur première journée de travail.

Nous n'octroyons pas de prime de blanchissage.

Question CFDT n° 23 : Combien de soldes RTT négatifs au 1er avril sur votre DR ?

Au 30/04/2022, 94 collaborateurs ont un compteur RTT en négatif.

Question CFDT n° 24 : ELIOR n'a pas été reconduit sur les contrats « la poste ». Sur le périmètre de votre DR NORD cela représente combien d'employés ? Seront-ils repris via l'avenant 3 ? Que deviennent les maîtrises et les cadres au sein d'ELIOR ?

29 collaborateurs sont concernés par la perte du contrat La Poste dont :

- 19 Employés
- 8 Agents de maîtrise
- 2 Cadres

La reprise du personnel sera encadrée par l'Avenant n°3 du 26 février 1986, « relatif au changement de prestataire de service », de la convention collective nationale du personnel des entreprises de restauration de collectivités.

Les collaborateurs de statut « employé » seront repris par le nouvel employeur.

Les collaborateurs de statut « agent de maîtrise » et « cadre » seront réaffectés au sein de l'entreprise.

Question CFDT n° 25 : Pouvez-vous demander au service formation d'envoyer les convocations sur les restaurants (av.....@elior.com) ? beaucoup de RU reçoivent cette convocation sur leur adresse perso nom.prenom@elior.net ou Fr . Beaucoup de RU ne consultent pas cette boîte mail.

Les convocations des collaborateurs de statut « employé » sont envoyées sur la boîte mail AV du site.

Les convocations des collaborateurs de statut « AM » sont envoyées sur leur messagerie nominative Elior. Pour rappel, elle est directement accessible via le portail Helios.

De plus, toutes les convocations sont accessibles par chaque collaborateur dans leur profil personnel de l'Ac@démie dans leur WebMail.

Question CFDT n° 26 : Quel est le code pointage pour les heures de nuits ?

Sur Pléiades, le code pointage pour les horaires de nuit est : PXNUI.

Question CFDT n° 28 : Recrutez-vous toujours un cuisinier pour le site de la poste ROISSY ?

Nous avons perdu le contrat LA POSTE : il n'y a pas de besoin pérenne de cuisinier sur La Poste ROISSY.

Question CFDT n° 29 : Quel est le montant de la prime de naissance versée par Gras Savoye pour un salarié ayant :

- La mutuelle de base ?
- L'option 1 ?
- Option santé + ?

Quel est le mode d'obtention ?

Ensemble du personnel

PRESTATIONS	REMBOURSEMENTS			PRÉCISIONS	
	ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE (AMO) DANS LE PARCOURS DE SOINS	ASSURANCE MALADIE COMPLÉMENTAIRE (AMC)			TOTAL
		Base	Option 1		
NAISSANCE					
- Maternité ou adoption	Néant	5% P.M.S.S.	6.67% P.M.S.S.	11.67% P.M.S.S.	Forfait versé une fois par enfant, sur présentation de l'acte de naissance ou d'adoption et de justificatifs de dépenses.



ELIOR – Périmètre 1
Garantie « Surcomplémentaire »
Garantie non responsable - Ensemble du personnel

PRESTATIONS	REMBOURSEMENTS	PRECISIONS
NAISSANCE	ASSURANCE MALADIE COMPLÉMENTAIRE (AMC)	
- Maternité ou adoption	+ 5.83% P.M.S.S.	Forfait versé une fois par enfant, sur présentation de l'acte de naissance ou d'adoption et de justificatifs de dépenses.

Il ne s'agit pas de prime naissance mais de frais de maternité.

Le forfait est versé une fois par enfant, sur présentation de l'acte de naissance ou d'adoption et de justificatifs de dépenses.

Question CFDT n° 30 : Combien de salariés sur votre DR ont demandés à changer de qualification ou de statuts ? Combien ont obtenus satisfaction ?

Depuis le début de l'exercice (janvier 2022), 14 collaborateurs ont bénéficié d'une promotion impliquant le changement de qualification.

Question CFDT n° 31 : Combien de site font le pont de l'ascension ?

30 sites seront fermés pour l'Ascension.

Question CFDT n° 32 : Quelle est l'ancienneté retenue pour la médaille du travail ? ancienneté Elior ou date de reprise marqué sur la feuille de paie ?

**PROCEDURE MEDAILLE DU TRAVAIL
à l'attention des managers**

1 – CONDITIONS D'ATTRIBUTION

La médaille d'honneur du travail est une distinction honorifique destinée à récompenser l'ancienneté de services acquise par un salarié chez un ou plusieurs employeurs, les périodes assimilées à du temps de travail (congé de formation rémunéré, congé parental ...) ou le temps de service militaire étant prises en compte :

Il existe 4 échelons :

- Médaille d'Argent après 20 ans de service,
- Médaille de Vermeil après 30 ans de service,
- Médaille d'Or après 35 ans de service,
- Médaille Grand Or après 40 ans de service.

2 – FORMALITES D'ATTRIBUTION DE LA MEDAILLE DU TRAVAIL

La demande de médaille du travail doit être établie **par le salarié** sur un formulaire disponible à la Préfecture ou en Mairie.

La procédure à suivre pour effectuer cette demande est accessible via internet (accès via lien ci-dessous)
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10>

Une version imprimable est accessible en annexe à la présente procédure.

3 – VERSEMENT DE MEDAILLE DU TRAVAIL

Une prime est versée au salarié à l'occasion de la **première remise de la médaille du travail**. La prime est attribuée en fonction de l'ancienneté acquise au sein du groupe ELIOR, au moment de l'attribution de son diplôme :

- Jusqu'à 5 ans	99.09 €
- à partir de 5 ans et jusqu'à 10 ans	213.43 €
- à partir de 10 ans et jusqu'à 15 ans	346.82 €
- Au-delà de 15 ans	346.82 € + 15.24 € par année jusqu'à 35 ans

Demande de versement de la prime de Médaille du travail :

A réception du diplôme ou de l'attestation d'attribution de la médaille du travail, le salarié le transmet à son responsable du site qui effectue la demande de paiement de la prime de médaille du travail à la DAP (via la messagerie) avec le scan du diplôme comme justificatif.

Question CFDT n° 33 : « - Le port du masque n'est plus obligatoire dans les transports . ELIOR va t'elle s'adapter à cette nouvelle donne et en permettant à ses équipes de ne plus porter ce masque ? »

Pas de réponse à date, un protocole d'entreprise est en cours d'instruction.

Question CFDT n° 34 : « - Le port du masque n'est plus obligatoire dans les transports . ELIOR va t'elle s'adapter à cette nouvelle donne et en permettant à ses équipes de ne plus porter ce masque ? »

Pas de réponse à date, un protocole d'entreprise est en cours d'instruction.

La CFDT remercie les équipes sur tous les restaurants pour leur accueil et leur disponibilité.

- 18) À la suite de la décrue des contaminations du COVID-19, de la fin de l'obligation du port du masque dans les transports en date du 16 mai 2022 et les beaux jours arrivant, Elior Entreprises va-t-elle alléger son protocole sanitaire comme le port du masque. Certains salariés se plaignent de réactions allergiques, de démangeaisons, eczéma et autres sur le visage favorisé par la montée des températures.

Pas de réponse à date, un protocole d'entreprise est en cours d'instruction.